



## PREFECTURE DE LA REUNION

**SECRETARIAT GENERAL**

SAINT-DENIS, le 11 juillet 2006

Direction des Relations avec les Collectivités  
Territoriales et du Cadre de Vie

Bureau de l'Environnement et de l'Urbanisme

### **A R R E T E n° 06 - 2556 /SG/DRCTCV enregistré le : 11 juillet 2006**

**portant désignation à titre transitoire des membres de la commission  
départementale de la nature, des paysages et des sites**

#### **Le Préfet de la Réunion, Chevalier de la Légion d'Honneur**

- VU** le Code de l'Environnement, notamment l'article L 341-16 et les articles R 341-16 à R 341-25 ;
- VU** l'ordonnance n° 2004-637 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative à la simplification de la composition et du fonctionnement des commissions administratives et à la réduction de leur nombre, ratifiée et modifiée par la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit, et modifiée par l'ordonnance n° 2005-727 du 30 juin 2005 ;
- VU** le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;
- VU** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractères consultatif ;
- VU** l'arrêté n° 06-2555/SG/DRCTCV du 11 juillet 2006 portant création de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;
- VU** la lettre du 05 juillet 2004 de Mme la Présidente du Conseil Général ;
- VU** la lettre du 31 août 2004 et complétée le 28 septembre 2004 de M. le Président de l'Association des Maires du Département de la Réunion ;
- VU** la lettre du 04 juin 2004 et du 11 octobre 2005 de M. le Directeur Régional de l'Office National des Forêts ;
- VU** la lettre du 01 juin 2004 et du 29 mars 2005 de M. le Président de la Chambre d'Agriculture de la Réunion ;

- VU** la lettre du 07 septembre 2004 et complétée le 27 septembre 2004 de M. le Directeur Régional de l'Environnement ;
- VU** la lettre du 27 septembre 2004 de Mme la Présidente de la Société Réunionnaise pour l'Etude et la Protection de l'Environnement (SREPEN) ;
- VU** la lettre du 16 février 2004 et du 03 août 2004 de M. le Président de l'association Ecologie Réunion ;
- VU** la lettre du 14 juin 2004 de M. le Président de l'association Vie Océane ;
- VU** la lettre du 10 septembre 2004 de M. le Directeur des Services Vétérinaires ;
- VU** la lettre du 10 août 2004 de M. le Directeur Départemental de l'Equipement ;
- VU** la lettre du 05 février 2004 de la fédération Réunionnaise du Bâtiment et des Travaux Publics (FRBTP) ;
- VU** les lettres du 03 février 2004 et du 10 janvier 2006 du Syndicat Industriel des Carriers de la Réunion (SICRE) ;

**Considérant que** la commission chargée d'émettre des avis obligatoires dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires, doit pouvoir être réunie sans discontinuité.

**Considérant que** le décret du 7 juin susvisé a prévu que les consultations auxquelles il a été procédé demeurent valides en tant qu'elles ont été effectuées conformément aux dispositions antérieurement applicables.

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Réunion,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1er** - La composition des formations spécialisées de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, présidées par le préfet ou son représentant, est fixée comme suit :

\* **formation spécialisée dite "de la nature"** :

Le Directeur Départemental de l'Equipement ou son représentant	
le directeur régional de l'environnement ou son représentant	
le directeur de l'agriculture et de la forêt ou son représentant	
le directeur des services vétérinaires ou son représentant	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>M. Paul TECHER</b> conseiller général	<b>M. Jean-Marie VIRAPOULLE</b> Conseiller général
<b>M. Stéphane FOUASSIN</b> maire de SALAZIE	<b>M. Jean-Louis LAGOURGUE</b> Maire de Sainte-Marie
<b>M. Patrick LEBRETON</b> maire de Saint-Joseph	<b>M. Bruno MAMINDY-PAJANY</b> Maire de Sainte-Rose
<b>M. Jean-Luc POUDROUX</b> maire de Saint-Leu	<b>M. Michel FONTAINE</b> Maire de Saint-Pierre

<b>M. Daniel LUCAS</b> Directeur du Conservatoire Botanique National	<b>M. Thierry PAILLER</b> Maître de conférence-Université de la Réunion
<b>M. Jean-Michel PROBST</b> Naturaliste	<b>M. Marc SALAMOLARD</b> Directeur de la SEOR
<b>Mme Gisèle TARNUS</b> SREPEN	<b>Melle Pauline CHANTRELLE</b> SREPEN
<b>M. Bertrand LEFEBVRE</b> Directeur Régional de l'ONF	<b>Mme Josette LEGENTILHOMME</b> Représentant de l'ONF
<b>Mme Laurence BREGENT</b> Paysagiste	<b>Mme Marie-Bernadette PRUD'HOMME</b> Paysagiste
<b>M. Patrice RIVIERE</b> Architecte	<b>M. Nicolas GROUARD</b> Architecte
<b>M. Jean-Michel DINHUT</b> Ingénieur agronome	<b>M. Pierre-François CHABALIER</b> Ingénieur agronome
<b>M. le Chef de la Brigade de la Nature de l'Océan Indien</b> ou son représentant	

**\* formation spécialisée dite "des sites et paysages"**

le Directeur Régional de l'Action Culturelle ou son représentant	
le directeur régional de l'environnement ou son représentant	
le chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine ou son représentant	
le directeur départemental de l'équipement ou son représentant	
<b>Titulaires :</b>	<b>Suppléants</b>
<b>M. Stéphane FOUASSIN</b> maire de SALAZIE	<b>M. Jean Louis LAGOURGUE</b> Maire de Sainte-Marie
<b>M. Patrick LEBRETON</b> maire de Saint-Joseph	<b>M. Bruno MAMINDY-PAJANY</b> Maire de Sainte-Rose
<b>M. Jean-Luc POUDROUX</b> maire de Saint-Leu	<b>M. Michel FONTAINE</b> Maire de Saint-Pierre
<b>M. (à désigner)</b> représentant des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale	<b>M. (à désigner)</b> représentant des établissements publics de Coopération intercommunales
<b>M. le Docteur Serge YCARD</b> Académie de la Réunion	<b>M. Yves DROUHET</b> Académie de la Réunion
<b>Mme Sonia RIBES</b> Conservateur du Muséum d'Histoire Naturelle	<b>M. Raphaël PARNAUDEAU</b> Entomologiste du Muséum d'Histoire Naturelle
<b>M. Marc SALAMOLARD</b> Directeur de la SEOR	<b>M. Pierre BOSC</b> Directeur de l'ARDA
<b>M. Roland TROADEC</b> Vie Océane	<b>Mme Florence TRENTIN</b> Vie Océane
<b>M. Jean-Denis COMPAIN</b> Architecte-urbaniste	<b>Mme Liliane LIGER</b> Retraitée DDE
<b>Mme Laurence BREGENT</b> Paysagiste	<b>Mme Marie-Bernadette PRUD'HOMME</b> Paysagiste

<b>M. René ROBERT</b> Géographe	<b>M. Clency HENRIETTE</b> géographe
<b>M. Patrice RIVIERE</b> Architecte	<b>M. Nicolas GROUARD</b> Architecte

\* ***formation spécialisée dite "de la publicité" :***

Le Directeur Régional de l'Action Culturelle ou son représentant	
le directeur départemental de l'Equipement ou son représentant	
le directeur régional de l'environnement ou son représentant	
le chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine ou son représentant	
<b>Titulaires :</b>	<b>Suppléants</b>
<b>M. Paul TECHER</b> conseiller général	<b>M. Jean-Marie VIRAPOULLE</b> Conseiller général
<b>M. Stéphane FOUASSIN</b> maire de SALAZIE	<b>M. Jean-Louis LAGOURGUE</b> Maire de Sainte Marie
<b>M. Patrick LEBRETON</b> maire de Saint-Joseph	<b>M. Bruno MAMINDY-PAJANY</b> Maire de Sainte-Rose
<b>M. Jean-Luc POUDROUX</b> maire de Saint-Leu	<b>M. Michel FONTAINE</b> Maire de Saint-PIERRE
<b>M. Jean-Denis COMPAIN</b> Architecte-urbaniste	<b>Mme Liliane LIGER</b> Retraitée DDE
<b>Mme Gisèle TARNUS</b> SREPEN	<b>Melle Pauline CHANTRELLE</b> SREPEN
<b>M. Adrien BEDIER</b> Ecologie Réunion	<b>M. Guy CLERGUE</b> Ecologie Réunion
<b>M. Patrice RIVIERE</b> Architecte	<b>M. Nicolas GROUARD</b> Architecte
<b>M. Jacques-André BOES</b> Société SAMSAG	<b>Mme Isabelle TOURNIER</b> Société SAMSAG
<b>Mme Françoise RICHEFEU</b> Entreprise CLG	<b>Mme Elsa JAGLALE</b> Entreprise CLG
<b>M. Jean-Guy DROUINEAU</b> Entreprise Publicolor	<b>M. Dominique FACONNIER</b> Entreprise SRA
<b>M. Jacques ERIBARNE</b> Société Néon sur Mesures	<b>M. Michel MOREL</b> Enseignes Lumineuses Publicité

. ***avec voix délibérative :***

- **le maire** de la commune concernée par le projet inscrit à l'ordre du jour ou le président du groupe de travail ou leur représentant

\* **formation spécialisée dite "des carrières » :**

le Directeur de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant	
le directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement ou son représentant	
le directeur régional de l'environnement ou son représentant	
le directeur départemental de l'Equipement ou son représentant	
<b>Titulaires :</b>	<b>Suppléants</b>
la Présidente du Conseil Général <b>Mme Nassimah DINDAR</b>	
<b>M. Stéphane FOUASSIN</b> maire de SALAZIE	<b>M. Jean-Louis LAGOURGUE</b> Maire de Sainte-Rose
<b>M. Patrick LEBRETON</b> maire de Saint-Joseph	<b>M. Bruno MAMINDY-PAJANY</b> Maire de Sainte-Rose
<b>M. Jean-Luc POUDROUX</b> maire de Saint-Leu	<b>M. Michel FONTAINE</b> Maire de Saint-Pierre
<b>M. Alain ETHEVE</b> Chambre d'Agriculture	<b>M. Gilbert ROSSOLIN</b> Chambre d'Agriculture
<b>Mme Gisèle TARNUS</b> SREPEN	<b>Melle Pauline CHANTRELLE</b> SREPEN
<b>M. Adrien BEDIER</b> Ecologie Réunion	<b>M. Guy CLERGUE</b> Ecologie Réunion
<b>M. Bertrand LEFEBVRE</b> Directeur Régional de l'ONF	<b>Mme Josette LEGENTILHOMME</b> Représentant de l'ONF
<b>M. Bernard SIRIEX</b> SICRE	<b>M. Noël LE FLOCH</b> SICRE
<b>M. Jérôme BELLEMIN</b> SICRE	<b>M. Jean-Laurent BEGE</b> SICRE
<b>M. Eric BUFFI</b> FRBTP	<b>M. (à désigner)</b>
<b>M. Roger GEORGES</b> FRBTP	<b>M. (à désigner)</b>

**. avec voix délibérative :**

- **le maire** de la commune concernée par le projet inscrit à l'ordre du jour ou le président du groupe de travail ou leur représentant

\* **formation spécialisée dite "de la faune sauvage captive" :**

le Directeur Départemental de l'Equipement ou son représentant	
le Directeur des Services Vétérinaires ou son représentant	
le directeur régional de l'environnement ou son représentant	
le directeur de l'agriculture et de la forêt ou son représentant	

<b>Titulaires :</b>	<b>Suppléants :</b>
<b>M. Paul TECHER</b> conseiller général	<b>M. Jean-Marie VIRAPOULLE</b> Conseiller général
<b>M. Stéphane FOUASSIN</b> maire de SALAZIE	<b>M. Jean-Louis LAGOURGUE</b> Maire de Sainte-Marie
<b>M. Patrick LEBRETON</b> maire de Saint-Joseph	<b>M. Bruno MAMINDY-PAJANY</b> Maire de Sainte-Rose
<b>M. Jean-Luc POUDROUX</b> maire de Saint-Leu	<b>M. Michel FONTAINE</b> Maire de Saint-Pierre
<b>M. Stéphane CICCIONE</b> Directeur de Chélonia	<b>M. Alain BRONDEAU</b> Ingénieur forestier
<b>Mme Sonia RIBES</b> Conservateur du Muséum d'Histoire Naturelle	<b>M. Raphaël PARNAUDEAU</b> Entomologiste du Muséum d'Histoire Naturelle
<b>M. Jean-Michel PROBST</b> Naturaliste	<b>M. Marc SALAMOLARD</b> Directeur de la SEOR
<b>M. Adrien BEDIER</b> Ecologie Réunion	<b>M. Guy CLERGUE</b> Ecologie Réunion
<b>M. Noël RIVIERE</b> Eleveur de tortues	<b>Mme Catherine GRONDIN</b> Eleveuse de tortues
<b>M. Raymond LU YEN TUNG</b> Commerçant en animalerie	<b>M. Patrick LU YEN TUNG</b> Commerçant en animalerie
<b>M. Jean François BEDIER</b> Eleveur de psittacidés	<b>M. Nicolas PILLON</b> Eleveur d'oiseaux et reptiles
<b>M. François CHENG CHUNG WAH</b> Commerçant en animalerie	<b>M. Eric LENGAGNE</b> Commerçant en animalerie

**ARTICLE 2 :** La composition de la commission est arrêtée, à titre transitoire, jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2006.

**ARTICLE 3 :** Les dispositions de l'arrêté n° 04 – 3361/SG/DRCTCV du 29 septembre 2004 pris en application du décret n° 98-865 du 23 septembre 1998 et portant désignation des membres de la commission départementale des sites, perspectives et paysages et l'arrêté n° 04-1157/SG/DRCTCV du 19 mai 2004 portant désignation des membres de la commission départementale des carrières dans le département de la Réunion et leurs arrêtés modificatifs sont abrogés.

**ARTICLE 4 -** Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,  
pour le préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Franck-Olivier LACHAUD